CR du RV avec Philippe Baptiste, ministre de l'ESR, le 31 janvier 2025

Une délégation représentant les associations de sociologie, science politique et anthropologie a été reçue par M. Philippe Baptiste (Ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), le 31 janvier 2025 pour présenter nos demandes de soutien à notre collègue Pinar Selek avant l'audience du 7 février 2025 à Istanbul.

Nous avons rappelé rapidement les étapes de la persécution que subit Pinar Selek depuis 1998 en raison de ses recherches en sciences sociales. Nous avons également évoqué les larges mobilisations, notamment académiques, sur son cas, notamment la tribune internationale (« la sociologue franco-turque Pinar Selek doit enfin être définitivement acquittée ») parue le 30 janvier dans 5 quotidiens européens, signée par plus de 500 intellectuel·les de 27 pays ainsi que 15 président·es d'université et des représentant·es d'établissements de recherche.

Notre délégation sollicitait diverses interventions de l'État français :

- Une réaction officielle à la très grave accusation du ministère de l'Intérieur turc, versée à l'accusation, à l'encontre des établissements d'enseignement supérieur et de recherche suite à une manifestation scientifique organisée à Nice le 11 avril 2024 (Université Côte d'Azur, Université Paris Cité, CNRS IRD). L'État turc accuse notre collègue, présente au titre de ses recherches académiques, d'avoir participé à un événement en lien avec « l'organisation terroriste PKK ». Il nous semble très important que le MESR réponde afin de rappeler qu'un pays extérieur ne peut pas remettre en cause des travaux scientifiques publicisés sur le sol français ni dénigrer nos organismes scientifiques :
- La garantie de libre circulation de Pinar Selek qui, compte tenu de la demande d'extradition de la Turquie, se voit empêchée de sortir de France pour mener ses travaux ou participer à des manifestations académiques internationales. Nous souhaitons que la France, en partenariat avec les autres membres de l'Union européenne, assure à Pinar Selek sa liberté de circuler, quelle que soit l'issue du procès. Un engagement gouvernemental sur ce point permettrait plus généralement de garantir à l'ensemble des chercheurs et chercheuses exilé·es accueilli·es dans l'UE leur inscription dans leur espace légitime de travail, qui est un espace international. L'engagement de la France à cet égard renforcerait d'autant la portée politique de cet asile.
- La garantie de sécurité et de protection de Pinar Selek en France face à diverses menaces.
- La participation d'un·e représentant·e du gouvernement français à la conférence de presse et/ou à l'évènement scientifique sur les libertés académiques organisés à l'Université de Nice le 7 février avec les interventions de Président·es d'universités, de représentant·es d'établissement de recherche, de représentant·es de sociétés savantes, et d'intellectuel·les.
- Une intervention de la France sur le plan diplomatique auprès des autorités turques pour que les poursuites soient définitivement abandonnées.
- La sécurité des représentant.es des associations qui participeront à la délégation internationale lors de l'audience du 7 février à Istanbul.

Les échanges ont également permis d’évoquer les demandes plus larges sur le respect de la liberté académique. Le ministre s’est montré à l’écoute, bien informé de la situation de Pinar Selek et plus généralement des entraves à liberté académique. Il reviendra vers nous au sujet de nos demandes dans les prochains jours.

La délégation était constituée par l'Association des Sociologues Enseignant-e-s du Supérieur, l’Association Française de Sociologie, l'Association Française d’Ethnologie et d’Anthropologie, l'Association Française de Science Politique, l'Association des Enseignant·es et Chercheur·es en Science Politique et l'Observatoire des atteintes à la liberté académique.